

La Revue Canadienne publie un album littéraire et musical, paraisant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES MARDI et VENDREDI

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, \$1.00
Abonnement à l'Album littéraire, mensuel, \$1.00
Aux deux publications réunies, \$2.00
Tout instituteur s'abonnant et payant l'année d'avance, moitié prix que ci-dessus.

PREX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous, première insertion, 25 cts.
Dix lignes et au-dessous, première insertion, 35 cts.
Au-dessus par lignes, 50 cts.
Toutes insertions subséquentes, le quart du prix. (Affranchir les lettres.)

VENTES PAR LE SHERIF,

Pour le district de Montréal, PENDANT LE MOIS DE JUIN, 1847.
Dame veuve de Beaujeu vs. C. P. Marcellin, trois terres, nos. 10, 24, 28, seigneurie de Soulanges, St Ignace, 23 juin, 10 heures.
Richard V. Fredigh vs. John Baker, moitié d'une terre, lot no 17, St Armand, 28 juin, 10 heures.
Louis Cyr vs. Ant. Rochebrune, une terre, St Hermas, Côte St Hyacinthe, St Hermas, 28 juin, 10 heures.
Séraphin Leduc vs. Vital Mallet, deux terres contigües Pointe-Claire, sur le fleuve, Pointe-Claire, 28 juin 10 h.
Thomas O'Neil & al vs. John Dyde, deux terres, nos 14 et 15, Grenville, et un terrain rue du Collège, Montréal, bureau du Sheriff, 28 juin, 12 heures.
William McDonald vs. Archibald Ferguson, un terrain, faubourg St Antoine, rue Dorchester, bureau du Sheriff, 28 juin, 11 heures.
Beuj Hutches vs. V. R. Lapensée, une terre, à Lachine, Lachine, 28 juin, 10 heures.
Edward Jones vs. Fredk A. Whitney, une terre, no 16 et 17, seigneurie d'Arceville, St André, 28 juin, h. 10

MAGASIN CANADIEN DE FERONNERIE.

L. F. Soussigné reçoit à présent par différents vaisseaux de Liverpool, Ann, Britannia, Montezuma, Chapman, Aqua Marine, etc. etc.
Fer anglais assorti, Bank Best Assured, Feuilles de Boues, Bâches Pelles Kr. &c.
De plus, un assortiment de quincaillerie et d'outillage. Les Marchands de la compagnie trouveront de Parantage à venir examiner son assortiment vu qu'il a expressément été importé pour le commerce du Bas-Canada. A vendre à des conditions spéciales.
W. F. LESTE,
No. 81 Rue St. Paul, et
70 Coin de la Place
Jacques Cartier.
18 juin.

LIVRES NOUVEAUX.

MAINTENANT en vente, à Librairie des sous-signes, une collection considérable de livres, propres à être donnés EN PRIX ou former le fond d'une BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouve les ouvrages suivants :
Bibliothèque de la Jeunesse Chrétienne, en 80, 35 vol. dans la collection
Do do do en 12, 70 vol. dans la collection
Do do do en 18, 100 vol. dans la collection
Do des Ecoles Chrétiennes en 12, 53 vol. dans la collection
Do des petits enfants 32o. 30 vol. dans la collection
Do des enfants peux 42o. 50 do do do
Do de l'enfance chrétienne 50 do do do
Chaque volume se vend séparément.
—Aussi—
Un assortiment très varié de livres de prières avec reliure ordinaire de 4s. à 40s. la douzaine, do avec riche reliure et tranche dorée de 18s. à 75s. la douzaine, —DE PLUS—
Une collection de livres de littérature, droit, médecine, etc., etc., etc. reçus par les premiers vaisseaux du printemps.
E. R. FABRE & CIE.
Librairie Canadienne }
Rue St. Vincent, No. 3. }
18 juin, 1847.

AVIS.

LES CENSITAIRES de l'île de Montréal, de St. Sulpice et du Lac des Deux Montagnes sont avisés :
1. Que le délai de sept années accordé par l'Ordonnance 3e. Vict. ch. XXX (8 juin 1840) pour le paiement des arrérages de LOTS ET VENTES étant expiré le 8e. jour, les dits Lots et Ventes sont maintenant exigibles.
2. Que les taux de Commutation fixés par la dite Ordonnance pour les sept années à courir depuis le 8 juin 1847 au 8 juin 1851, seront comme suit :
A l'effet d'un Vingtième..... UN DIXIEMIERME.
" d'un Serzième..... UN QUATORZIEMIERME.
" d'un Douzième..... UN DIXIEMIERME.
Aucun Censitaire ne peut demander la Commutation avant d'avoir liquidé les arrérages sur les terrains qu'il veut commuer.
Toute commutation qui ne s'élève pas à £100, est payable comptant ; celle montant à £100 et au-dessus, peut, à la volonté du Censitaire, rester sur le terrain, à rente foncière rachetable.
Tout nouvel acquéreur qui se présentera pour commuer dans les 20 jours après son acquisition, obtiendra remise de ses propres loods, en payant comptant le montant de la commutation ; mais le terme de 20 jours est de rigueur, et ceux qui négligeront de se présenter dans ce temps, auront, en sus de la commutation, à payer les loods et ventes.
JOSEPH COMTE, Procureur.
Montréal, 9 juin 1847.

EAUX DES SOURCES DE VARENNES.

L'AGENT pour cette ville, pour la vente des eaux salubres des SOURCES DE VARENNES. Ceux qui désirent s'en procurer voudront bien s'adresser au No. 63 rue St. Paul, vis-à-vis le marché Bonsecours.
Wm. McDONALD.
1er juin.

ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE.

A transporté sa Pharmacie du No. 106, rue St. Paul, au No. 111, au coin de la rue St. Jean-Baptiste.—18 mai

AVIS à nos abonnés retardataires.

Nous avons encore un grand nombre de nos abonnés de la campagne qui sont en arrière. Ils voudront bien suivre les conditions de nos publications, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans leur envoi.

BANQUE DU PEUPLE.

LES ACTIONNAIRES de cette Institution sont par les présentes notifiés que les NEUVIEME et DIXIEME VERSEMENTS de DIX pour CENT dus sur le capital de cette Banque, ont été demandés et sont payables comme suit :
C'est-à-dire,
Le 9e versement, où après le 1r Juillet prochain.
Le 10e versement, le ou après le 1r Septembre prochain.
Par ordre
B. H. LEMOINEF, Caissier.
28 mai.

C. P. LEPROLON, LIBRAIRE,

RUE SAINT-JOSEPH.
VIENT d'ouvrir un Magasin dans la rue St. Joseph, PRÈS DE L'ÉGLISE PAROISSIALE. Il aura toujours en main, toutes sortes de Livres d'Écoles, de Prières et de Piété, des Jouets pour les enfants, etc. Il se chargera de tout ordres et commissions de librairie pour l'Étranger.
11 mai 1847.

A VENDRE.

3000 COTÉS de Cuir à Semelle de St. Pie et Glasgow.
1000 Idem idem Peaux fraîches, (Slaughter.)
800 Idem idem meilleur Cuir à Harnais.
75 Doz. Peaux, Veau français, reçues par le Sophie Moffatt.
Vache cirée, Kip, et Vache fendue, Peaux de Veau d'Angleterre, d'Irlande et des États-Unis.
Cuirs à patente de toutes sortes.
Doublures, Bordures et Hazannes idem.
Cuir à Belle et à Bride, Peaux de Cochon.
—Aussi—
Un assortiment général de Carnitures de toute espèce pour les Selliers, Verus, etc.
J. PRATT & CIE.
Montréal, 31 mai 1847.

LAC CHAMPLAIN LIGNE DU PEUPLE.

TRAJET DE JOUR.
Splendide Steamer fin mâchreur
FRANCIS SALTUS,
CAPT. H. G. TISDALE,
PART DE WHITEHALL, PART DE SAINT-JEAN,
les MARDIS, les LUNDIS,
JEUDIS, MERCREDIS et
SAMEDIS, VENDREDIS,
A CINQ HEURES A. M.
DÉJEUNER A BORD.
PASSAGE-TRE PASSEZ.
Ce vaisseau s'arrête à tous les Ports.
18 mai.

LE SOUSSIGNÉ reçoit maintenant son assortiment régulier de

QUINCAILLERIES ET COUTELLERIES,
Par les vaisseaux Anna, Safeguard, Mahalia, Chapman, Montezuma et autres.
Il recevra aussi quelques Poêles de patron nouveau, Grilles, Cendriers et Cheminées.
JAMES FOX,
No. 20, Rue St. Sacrement.
1er juin.

PIANO A VENDRE.

UNE personne qui part pour l'Angleterre, désire vendre un Piano de manufacture anglaise, valent £50, et n'ayant que deux ans d'usage. L'instrument sera garanti de leur qualité, et restant d'accord 12 mois de suite.—25 mai.

Etablissement de Parfumerie,

A NEW YORK.
305 BROADWAY,

SPECIALITÉ de Savon de Toilette, Parfums Cosmétiques et Articles de Toilette en général. Le plus grand assortiment se trouve chez

MOSS.

(Ci-devant Roussel, 159, Broadway.)

L'établissement a été transporté de 159 à 305, Broadway, où on parle Français, Italien et Espagnol.
Les relations commerciales entre cette ville et New York, s'étendant chaque jour, de plus en plus, nous recommandons au commerce et aux voyageurs Canadiens, l'établissement de MOSS, ci-devant Roussel, comme la meilleure maison du genre à New York. Les articles sont tous d'excellente qualité et l'établissement est en tous points digne de la grande réputation dont il jouit. Si vous résidéz New York, et que vous ayez besoin de Parfums, objets de Toilette, etc., n'oubliez pas de faire une visite au No. 305 Broadway.
12 mars, 1847.

En vente à la Librairie Canadienne

D'E. R. FABRE & CIE.

RECUEIL de Jurisprudence civile du Pays, de droit écrit et coutumier par M. GUY DU ROUSSEAU DE LACOMBE, 1 volume 4o.
TRAITE DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, où l'on examine tout ce qui regarde la Jurisdiction en général ; la compétence, les Fonctions, Devoirs, Rang, Séances et Prerogatives des officiers de Judicature, &c., &c., par M. JOUSSE, 2 vols. 4o.
TRAITE DES HYPOTHEQUES, par M. le BARON GRENIER, 2 vols. 4o.
Rue St. Vincent, No. 3, }
7 mai 1847.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.

La situation de l'Angleterre est encore assez critique. Malgré la trêve apparente qui existait entre les partis, les élections qui se préparent agitent vivement l'opinion publique. La plupart des candidats se sont déjà mis en campagne, et l'on peut considérer le parlement actuel comme moralement dissous. La dissolution officielle sera, dit-on, prononcée vers la fin de juin.
La mort simultanée d'O'Connell et de lord Besborough entraîne des embarras sérieux pour le cabinet britannique. O'Connell était l'arbitre de l'Irlande, où il conservait depuis vingt-cinq ans le gouvernement des esprits. En disparaissant de la scène qu'il avait remplie du bruit de sa parole et de l'éclat de son nom, il ne laisse pas sans autorité à personne. Aucun de ses fils ne recueillera cette partie de l'héritage paternel, et quant à M. W. O'Brien, le descendant des anciens rois et le chef de la jeune Irlande, on s'accorde à penser qu'il n'est point à la hauteur du rôle que les circonstances semblaient lui avoir réservé. O'Connell avait appris aux Irlandais à contenir leurs ressentiments et leurs protestations dans les limites d'une résistance légale ; cette résistance ne va-t-elle pas dégénérer en émeutes ou en guerres civiles dès qu'une main puissante ne sera plus là pour la diriger ? La perte du libérateur laisse un grand vide en Irlande ; le gouvernement ne peut le combler qu'en réconciliant les deux peuples et qu'en établissant l'égalité politique entre les deux pays.
Pour le moment, le cabinet whig se préoccupe avant tout du choix des personnes. Le caractère conciliant de lord Besborough lui avait gagné la faveur publique ; on le remplace par un homme de mœurs aussi aimables qu'il est distingué par l'intelligence : nous voulons parler de lord Clarendon. Lord Clarendon, en quittant le ministère pour remplir le poste de vice-roi, fait cesser un embarras pour le cabinet. C'est lui qui avait inventé contre le mariage du duc de Montpensier l'étrange argument du traité d'Utrecht. La retraite de ce ministre facilitera sans doute la reprise des bonnes relations entre la France et l'Angleterre.

IRLANDE.

Le parlement britannique, qui siège pendant sept mois de l'année, qui gouverne et qui administre, et qui vote jusqu'à mille lois par session a bien le droit de prendre de temps en temps ses vacances. Les fêtes de Pâques et de la Pentecôte lui en fournissent l'occasion. Cette année, les vacances de la Pentecôte auront été laborieusement employées. Les membres actuels de la chambre des communes et les candidats qui leur disputent les suffrages des électeurs se sont mis en campagne. Les journaux se placent déjà de circulaires, et les réunions publiques ont commencé. Mais bien que la dissolution du parlement soit très prochaine, le pays ne s'y prépare pas avec cette agitation bruyante qui caractérise habituellement les élections anglaises. Le trouble n'est pas dans l'air ni l'agitation dans les esprits.
Deux causes également puissantes concourent à cette langueur politique. C'est d'abord la désorganisation désormais à peu près complète des anciens partis. Rien de plus mélangé que les rangs des whigs ; tout récemment, dans le débat engagé sur le travail manufacturier, les chefs de ce parti, les ministres actuels, ont parlé et voté les uns contre les autres. Le parti tory a été coupé en deux par la réforme commerciale et par la retraite de sir Robert Peel. Les vieux drapeaux sont usés, et l'on n'a pas vu mieux encore au soleil de nouvelles bannières. La guerre électorale semble donc devoir être une lutte de préférences individuelles plutôt qu'une affaire de conviction et de parti.
L'Écosse, celui des trois royaumes qui professe les opinions les plus avancées, gardera son rang dans la future chambre des communes ; c'est là que se réfugièrent les amis de M. Peel repoussés par les électeurs de l'Angleterre, tels que lord Lincoln. En Irlande, les opinions paraissent devoir conserver la proportion de leurs forces respectives. Les élections n'y auront rien d'hostile au cabinet. Le parti de la Jeune-Irlande n'ayant pas assez d'énergie ni de capacité pour se saisir du sceptre, la main d'O'Connell a laissé échapper, le clergé catholique dietera momentanément le choix des électeurs. En Angleterre, quelques symptômes inattendus de tolérance religieuse se révèlent. Un Israélite, un banquier de Londres, M. David Salomon, se présente aux électeurs de Marylebone pour recueillir la succession de l'amiral Napier, qui se retire de la scène politique et qui va retremper les dernières années de sa vie dans l'agitation d'un commandement maritime. On parle aussi de la candidature de M. J. de Rothschild pour le Comté de Sussex.

IRLANDE (suite).

Mais ce qui contribue principalement à refroidir les préoccupations politiques, c'est l'état encore incertain, embarrassé des affaires commerciales et du crédit. Sous l'influence du beau temps, les cours des céréales sur tous les points du royaume ont tendu à la baisse ; les fonds publics sont plus recherchés, le taux de l'escompte diminue, et la banque d'Angleterre compte une réserve métallique de dix millions sterling dans ses caisses. Il ne faudrait pas cependant considérer la crise comme terminée.

La population des grandes villes et des districts manufacturiers est dans un grand état de souffrance.

A Manchester, plus de vingt-cinq mille personnes reçoivent chaque jour l'assistance de la charité publique. Liverpool, depuis trois mois a vu plus de cent cinquante mille Irlandais affluer dans son enceinte. Les maladies contagieuses germent rapidement au fond de cette misère.

La véritable plaie de l'Angleterre aujourd'hui est dans la multiplicité des entreprises de chemins de fer. Nous avons déjà dit qu'elles enlevaient à la circulation, pour les convertir en rails et en terrassements, cinquante millions de francs par semaine. On sait encore que le parlement, pour arrêter ce débordement d'une spéculation insensée, se proposa de ne concéder cette année aucun nouveau chemin de fer. Mais un pareil expédient ne remédierait au mal que dans une proportion très faible. Aussi parla-t-on d'un bill qui suspendrait, pour trois ans, l'obligation imposée par la loi aux actionnaires de verser le capital souscrit. Cette mesure serait un véritable coup d'État dans un pays où l'on n'écoute plus qu'ailleurs de repousser toute intervention de l'État dans les affaires commerciales et industrielles, et il faudrait, pour la sanctionner, que le parlement jure l'Angleterre arrivée à une de ces crises extrêmes où les nécessités du salut public suspendent le cours régulier et tutélaire des lois.

ANGLETERRE.—Le 11 à la chambre des lords a été présenté le rapport sur le bill de secours des pauvres d'Irlande, qu'il ne faut pas confondre avec le bill de la taxe des pauvres d'Irlande rejeté à la chambre des Communes sur la motion de M. O'Brien. A ce moment, le marquis de Lansdowne, usant d'une formule qui permet au parlement de revenir sur ses décisions, a demandé qu'il ne fût fait préférence des expressions de lord Montague, tendant à rendre le bill temporaire. Cette proposition a été adoptée par 54 voix contre 42. La majorité de 12 voix qui avait adopté l'amendement de lord Montague s'est donc à peu près retournée. La clause présentée par lord Stanley pour mettre les secours à la charge des (sanctions a été ensuite rejetée. Le bill est ainsi rétabli dans son état primitif. Nous insistons sur ce fait parce qu'il prouve la vérité de cette parole du duc de Wellington au sujet de la réforme des courants : « Mylords, vous n'êtes pas en position de résister à la couronne unie à la chambre des communes. » Dans cette parole du plus aristocrate des Anglais se résume toute une révolution. L'aristocratie de naissance n'en va.

Un membre ayant demandé à lord Russell si le moment n'était pas venu d'établir des relations diplomatiques plus directes avec le pape, le premier ministre a répondu que la politique libérale de Pie IX rendait ce changement désirable et plus facile. Toutefois, dans l'opinion de lord Russell, la législation existante est trop obscure, trop susceptible d'interprétations diverses, pour qu'on puisse conseiller à la reine d'envoyer un ambassadeur à Rome avant qu'un bill ait interprété cette législation. Le noble lord ne croit pas pouvoir annoncer la présentation d'un tel bill dans la session actuelle, mais il exprime l'espérance qu'il sera statué législativement sur cette question. Il nous semble en effet impossible qu'on propose à la reine d'envoyer un ambassadeur à Rome tant que subsiste la loi qui condamne à mort quiconque proposera d'avoir des relations avec le pape. C'était comme roi de Hanovre que le roi d'Angleterre entretenait un ministre à Rome. Maintenant que par l'avènement de Victoria, les deux royaumes sont séparés, il y a nécessité d'aviser à la situation, qui ne pourrait se prolonger sans dommage pour la Grande-Bretagne.
Les chambres ont repris leurs séances hier soir. Les lords, après s'être occupés de quelques affaires d'un intérêt secondaire, ont voté la troisième lecture du bill qui fixe la durée du service dans l'armée.

Dans la chambre des communes, M. Hume a interpellé le ministère sur la question de savoir s'il était vrai que le colonel Wylde et autres agents anglais eussent menacé la Junte d'une intervention armée, à moins qu'elle n'acceptât certaines conditions.
Lord Palmerston a répondu que le gouvernement anglais, de concert avec la France, l'Espagne et le Portugal concertait des mesures qui avaient pour but la pacification du Portugal ; que ces mesures, n'étant point encore définitivement adoptées, ne pouvaient être communiquées à la chambre ; qu'il s'empresserait de faire cette communication aussitôt que les négociations terminées, et qu'il espérait que la chambre jugerait alors que le gouvernement n'avait point, quant au Portugal, cessé de mériter la confiance du Parlement.

La chambre se forma alors en comité de budget et vota les allocations demandées pour plusieurs branches de service administratif.
—Le roi a donné hier soir une soirée musicale au palais de Buckingham auquel assistaient le grand duc Constantin, le prince de Luque, le grand duc et la grande duchesse de Saxe Weimar, etc. Les artistes des deux théâtres italiens ont fait tous les frais du programme. Mlle. Jenny Lind a chanté l'aveu

Maria de Schubert, et avec le signor Mario, le duo *Où courez-vous des Huguenots*. M. Costa conduisait au piano.

DANIEL O'CONNELL.

Un des hommes les plus extraordinaires, les plus influents, les plus célèbres de ce siècle, O'Connell, vient de mourir, à l'âge de soixante-quatorze ans. Sa vie n'a pas seulement été longue, elle a été bien remplie. Pour la raconter en entier, il faudrait écrire tout un livre. L'histoire de l'Irlande depuis un siècle. Né en 1774, près de Cahirciveen, dans le comté de Kerry, en Irlande, O'Connell fut pour premier procureur un prêtre de campagne, qui, empruntant aux anciennes légendes, le récit des malheurs de l'Irlande, courbée sous une oppression séculaire, jeta dans l'âme d'O'Connell enfant les premiers germes de ces idées d'émancipation dont la mise en pratique était réservée à son âge mûr. O'Connell avait seize ans lorsque son père, propriétaire aisé, l'envoya continuer ses études, d'abord à Louvain, chez les dominicains et plus tard, à Saint-Omer, chez les jésuites. Ce fut en 1793 qu'il revint s'asseoir au foyer domestique au moment même où le parlement rendait le mémorable acte 33 du règne de George III, ouvrant aux catholiques les portes du barreau, qui leur avait été jusqu'alors interdit. O'Connell se lança aussitôt dans cette carrière. En 1796, il devint membre du Middle-Temple à Londres, et en 1799 il fut reçu avocat. Son premier acte en cette qualité fut de signer une pétition du barreau Irlandais contre l'union législative de l'Angleterre et de l'Irlande. Dès cette époque, et tout en cultivant assidûment sa profession, dans laquelle il ne tarda pas à s'élever, comme disent les Anglais, jusqu'à l'émulation, il se voua avec un ardeur qui ne s'est jamais démentie à la grande cause de l'émancipation des catholiques, c'est-à-dire de l'Irlande ; une puissante association (des loges oratoires), organisée par les protestants, veillait avec une jalouse inquiétude au maintien de cette inique oppression. A cette association, O'Connell opposa le comité catholique (catholic board), dont le but était de défendre la liberté de conscience et d'obtenir le redressement de tous les griefs de l'Irlande : c'est ce comité qui servit de noyau à la grande association catholique qui se forma plus tard (en 1823). Dès 1815, O'Connell joua un rôle parmi ses compatriotes d'une popularité qui semblait ne pouvoir s'accroître. Mais si le parti opprimé voyait en lui son idole, le parti oppresseur l'honorait d'une haine à mort. L'amalgame en vint même à ce point contre lui, qu'un membre de la corporation municipale de Dublin, nommé Destorff, et descendant d'une famille de protestants réfugiés, lui envoya un cartel. Le champion de l'Irlande, après avoir consulté ses amis, accepta la rencontre, et l'agresseur fut tué ; mais, ayant ainsi fait ses preuves, O'Connell résolut de ne plus se laisser entraîner par personne sur le terrain, et il fut fidèle à cette détermination. En 1820, O'Connell fut élu au parlement par le comté de Clare ; son élection précéda de quelques mois seulement l'émancipation des catholiques, dont le bill fut promulgué le 13 avril de la même année. Lorsqu'il se présenta pour siéger, il se passa une scène qui n'a d'analogue que dans la fameuse séance de la chambre des députés de France, où Manuel fut arraché de son banc par la gen darmier. Ayant refusé de prêter les serments voulus et qui répugnaient à sa conscience de catholique, O'Connell vit son élection annulée par un vote solennel ; mais les électeurs du comté de Clare lui donnèrent de nouveau leurs suffrages à l'unanimité, et il prit enfin possession de son siège parlementaire en avril 1830. A partir de cette époque, la carrière du libérateur ne fut plus qu'une suite de triomphes. Il était le véritable roi de l'Irlande.

IRLANDE (suite).

L'association du rappel a publié une adresse au peuple Irlandais au sujet de la mort d'O'Connell. Voici tous les passages essentiels de ce document :

« Pleurez et gémissiez, et que votre douleur soit sans bornes, ô fils de l'Irlande ! car la coupe de votre affliction est pleine et l'étendue de vos souffrances incalculable. L'orgueil de nos cœurs a succombé ; la plus brillante perle d'Irlande nous est enlevée ; le libérateur de notre pays est mort. Il a plu au Tout-Puissant de nous courber sous les plus poignantes afflictions ; tandis que la peste et la famine désolent notre malheureuse population, le champion des libertés de l'Irlande est étendu sans vie sur la terre étrangère et loin de son pays natal, si cher à son cœur. Nous pouvons certes le pleurer, car l'humanité déplore sa perte et notre deuil s'étend sur le monde entier.

« Compatriotes, comment prouverons-nous le mieux combien nous l'avons aimé pendant sa vie, combien nous le regrettons après sa mort ? En vénérant ses principes, et obéissant à ses instructions, en poursuivant les mêmes buts aussi nobles qu'élevés dans les voies pacifiques où il marcha constamment. Dans un sens, dans le sens véritable du mot, O'Connell n'est pas mort ! Les hommes comme lui ne meurent jamais. Tout ce qui était mortel en lui a passé ; mais la part immortelle reste, son esprit, ses compatriotes l'ont demeuré avec vous. Quant à nous, so-mes comme nous l'avons été par lui »